



Madame la Ministre de la Culture et de la Communication,

Le 10 juillet 2012, lors de votre participation à votre premier CTM, vous mentionniez votre méfiance envers certaines opérations de partenariat entre les entreprises privées et les établissements publics du ministère. Vous releviez notamment que pour les opérations de numérisation du patrimoine, la filialisation des activités de valorisation du patrimoine posait problème, considérant que l'argent public destiné à la réalisation de ces actions devait demeurer au secteur public. Cette perplexité face à la création de filiales privées d'établissements publics était alors relevée par l'ensemble des organisations syndicales présentes.

En effet, ces filiales sont apparues comme l'une des conséquences du soi disant grand emprunt mis laborieusement en place par le gouvernement Sarkozy. D'essence néo-libérale, ces projets, sous couvert de participation à l'effort national pour retrouver de la croissance, ont surtout pour vocation des transferts de fonds documentaires du public vers le privé pour la prise en charge de missions patrimoniales pour lesquelles les opérateurs du ministère sont parfaitement compétents. L'objet est bien, en confiant ces missions au privé, d'accélérer la marchandisation du patrimoine, dont l'accès, via le numérique, deviendrait ainsi payant. Ainsi, dans le cadre de l'Appel à partenariats, le numérique ne constituerait plus un moyen de favoriser l'accès de tous au patrimoine et à la culture, mais deviendrait au contraire, une barrière objective au savoir, accentuant les discriminations sociales et culturelles.

Qu'on en juge au travers de l'exemple de la BnF et de sa filiale, créée à la hussarde en décembre 2011: plusieurs projets de numérisation avec des "partenaires" privés dans le cadre de cette filiale sont en cours à la BnF. Des négociations sont engagées, dont les modèles économiques indiquent tous que la part de la BnF dans ces investissements sera plus conséquente que prévu, voire sur certains dossiers, à égalité avec le "partenaire". Les modes de financements sont peu clairs, et les choix documentaires sont essentiellement axés sur les objectifs commerciaux de ces entreprises privées. D'autre part, les retours sur investissement éventuels ne sauraient justifier que ces documents ne soient accessibles pendant de longues années (parfois au-delà des 7 ans d'exclusivité conseillés par la commission européenne) de manière payante que sur la plate forme du prestataire. Les lecteurs du niveau recherche pourront se consoler en y ayant accès depuis les espaces chercheurs. Les autres, l'immense majorité, n'auront rien sans payer. A cette étape d'ailleurs, il n'est pas garanti que tous les dossiers prévoient bien un reversement des données dans Gallica. Ni même que ce dispositif soit compatible avec le système intégré de la BnF. Dans la période économique que nous connaissons, la tentation pourrait être grande d'ailleurs de réaliser l'essentiel de la numérisation de cet établissement sur ce modèle, arrêtant (ou freinant) de facto, la production et la mise en ligne gratuite de documents sur Gallica.

Dans un contexte où l'Etat se désengage depuis de nombreuses années sur ces enjeux et où il ne débloque pas les crédits d'investissement nécessaires à la numérisation de ses collections, d'autres établissements (Le Louvre, le CNC, l'INA) s'apprentent à développer de telles filiales. En outre le financement issu du grand emprunt et placé, notamment, sous l'autorité du CGI, pose aussi des difficultés dont nous devons débattre en toute transparence.

Tout ceci participe d'une dérive extrêmement dangereuse. Les financements publics, y compris ceux du grand emprunt, ne doivent en aucun cas être confiés au privé.

Pour la CGT-Culture, c'est le financement des politiques de numérisation des collections de l'Etat qui doit être revu.

Dans l'attente de vous rencontrer sur ce point incontournable, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.